

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 441****27 avril 2004****SOMMAIRE**

<b>Ademar Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21151</b>	<b>Financière du Glacis S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21167</b>
<b>Alternative Strategy, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>21150</b>	<b>Financière Hamptons S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21168</b>
<b>Atlantique Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21152</b>	<b>Finlux S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21161</b>
<b>Axis Capital, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>21143</b>	<b>Fixed Income Transworld Fund, Sicav, Steinsel . .</b>	<b>21148</b>
<b>BAU, S.à r.l., Mertzig . . . . .</b>	<b>21142</b>	<b>Gaston Properties S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21123</b>
<b>Bagi Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21166</b>	<b>Gestfin, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>21155</b>
<b>Bipielle Investment Fund, Sicav, Luxembourg . . . .</b>	<b>21165</b>	<b>H.B.S. S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21157</b>
<b>BLN, GmbH, Basbellain . . . . .</b>	<b>21130</b>	<b>Holeanders S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21144</b>
<b>BLN, GmbH, Basbellain . . . . .</b>	<b>21130</b>	<b>I.V. Invest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21146</b>
<b>BLN, GmbH, Basbellain . . . . .</b>	<b>21130</b>	<b>I.V.V. Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21156</b>
<b>Boobsy Corp. S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21162</b>	<b>Imann S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21157</b>
<b>(Le) Botti, S.à r.l., Dalheim . . . . .</b>	<b>21168</b>	<b>Immo-Girst, S.à r.l., Girst . . . . .</b>	<b>21142</b>
<b>Brufin S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>21163</b>	<b>Immobilier Orion S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21157</b>
<b>Carlease S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21136</b>	<b>(L')Imprimerie S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21137</b>
<b>Carrefour Lux S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21158</b>	<b>Intercem S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21123</b>
<b>Celtica Investissements S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21161</b>	<b>International Golf and Leisure S.A., Eselborn . . .</b>	<b>21151</b>
<b>Century Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21151</b>	<b>International Shipowners Reinsurance Company</b>	
<b>Chasselas Investissements S.A., Luxembourg . . . .</b>	<b>21154</b>	<b>S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21122</b>
<b>Chronos S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21167</b>	<b>J.G. Invest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21147</b>
<b>Co-Plan International S.A., Senningerberg . . . . .</b>	<b>21161</b>	<b>Joconde Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21122</b>
<b>Compagnie Financière de l'Ernz Blanche S.A., Lu-</b>		<b>Joconde Investments S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21122</b>
<b>xembourg . . . . .</b>	<b>21143</b>	<b>JPMP Pentaplast Holding, Luxembourg . . . . .</b>	<b>21136</b>
<b>Compagnie Financière Ottomane S.A., Luxem-</b>		<b>Kobarid Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21159</b>
<b>bourg . . . . .</b>	<b>21149</b>	<b>Kobarid Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21159</b>
<b>Conventum, Sicav, Luxembourg . . . . .</b>	<b>21163</b>	<b>Linde Partners Value Fund, Luxembourg . . . . .</b>	<b>21148</b>
<b>Cosmos Lux International, Sicav, Luxembourg . . .</b>	<b>21150</b>	<b>Lingerie Caprice, S.à r.l., Wemperhardt . . . . .</b>	<b>21137</b>
<b>Covam Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21160</b>	<b>Lingerie Caprice, S.à r.l., Wemperhardt . . . . .</b>	<b>21137</b>
<b>DG Lux Multimanager II Sicav, Luxembourg-Stras-</b>		<b>Lingerie Caprice, S.à r.l., Wemperhardt . . . . .</b>	<b>21137</b>
<b>sen . . . . .</b>	<b>21154</b>	<b>Mecdinvest S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21158</b>
<b>Diamantin Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21156</b>	<b>Millenium Financière S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21152</b>
<b>Duet Trust and Fiduciary Services S.A. . . . .</b>	<b>21138</b>	<b>Multimet S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21145</b>
<b>Duet Trust and Fiduciary Services S.A. . . . .</b>	<b>21138</b>	<b>Murilux Holding S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>21166</b>
<b>E.F.I. Eurofinance Investments Holding S.A., Lu-</b>		<b>Naga Investment S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21162</b>
<b>xembourg . . . . .</b>	<b>21154</b>	<b>Navlink S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21143</b>
<b>ECOTREL (Etude, Collecte et Traitement des</b>		<b>Nectar Holding S.A., Strassen . . . . .</b>	<b>21164</b>
<b>Electros), A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21123</b>	<b>Nightingale S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21155</b>
<b>Eremis Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21165</b>	<b>Niramore International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21167</b>
<b>European Patients' Forum/Forum européen des</b>		<b>No Limit International S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21139</b>
<b>patients, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21131</b>	<b>Olidan Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21150</b>
		<b>Operspec S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>21159</b>

<b>PAM (L), Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>21146</b>	<b>Scabieuse Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21165</b>
<b>Pantashop International S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21156</b>	<b>Sefin S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21149</b>
<b>Paveca Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21164</b>	<b>Silpat S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21153</b>
<b>PEF Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21149</b>	<b>Sipila Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21160</b>
<b>PEH Quintessenz Sicav, Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	<b>21144</b>	<b>SV/BPAA International Quantitative Index Funds</b>	
<b>PEH Sicav, Luxembourg-Strassen</b> . . . . .	<b>21153</b>	<b>Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>21145</b>
<b>Pegase S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21148</b>	<b>Switex S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21155</b>
<b>Petercam Moneta, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>21147</b>	<b>Sydil Financial S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21161</b>
<b>Photon International S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21168</b>	<b>TNT Express Luxembourg S.A., Sandweiler</b> . . . . .	<b>21138</b>
<b>Pira. Mida S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21145</b>	<b>Tovalux Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21163</b>
<b>Pleimount Participations Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21165</b>	<b>Transfinancière Européenne S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21152</b>
<b>Poudrerie de Luxembourg S.A., Kockelscheuer</b> . . . . .	<b>21146</b>	<b>Transneptune Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21166</b>
<b>Real Espana S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21156</b>	<b>United Trust Services Luxembourg S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21153</b>
<b>Renoir Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21144</b>	<b>Vador S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21162</b>
<b>Reyl (Lux) Global Funds, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>21147</b>	<b>Valorinvest, Sicav, Luxembourg</b> . . . . .	<b>21164</b>
<b>Saint Paul S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21138</b>	<b>Volefin S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21167</b>
<b>Saran S.A.H., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21159</b>	<b>Win-Win Invest Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21142</b>
<b>Sat Investments S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21160</b>	<b>Zandoli Holding S.A., Luxembourg</b> . . . . .	<b>21163</b>

**INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.848.

Monsieur Ziyad Fahad Al-Dugaither né le 28 novembre 1962 à Riyadh, Arabie Saoudite, domicilié à Riyadh 11492, PO Box 8931, Arabie Saoudite, a démissionné de son poste d'administrateur en date du 7 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 27 février 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. LSO-AO01421. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022269.3/1026/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**JOCONDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.366.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022714.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**JOCONDE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 87.366.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 8 mars 2004 que:

- le bilan et compte de pertes et profits pour la période du 14 mai 2002 (date de constitution de la société) au 31 décembre 2002 ont été approuvés par l'Assemblée Générale;

- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat pour la période du 14 mai 2002 au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02255. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022715.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**INTERCEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 85.077.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 décembre 2002, actée sous le n°1021 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(022019.1/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**GASTON PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 52.067.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(022028.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**ECOTREL (ETUDE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES ELECTROS), Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.  
R. C. Luxembourg F 450.

## STATUTS

Se sont réunis à Luxembourg-Kirchberg, en date du 19 février 2004, en vue de constituer entre eux une association sans but lucratif soumise au droit luxembourgeois avec la dénomination ECOTREL, qui sera établie au 7, rue Alcide de Gasperi, L-1615 Luxembourg:

1. AEM LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-7526 Mersch, allée John W. Léonard, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Thomas Weber par procuration
2. ALPHA SECURITY S.A., établie et ayant son siège à L-5863 Alzingen, 8, allée de la Jeunesse Sacrifiée, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Juri Solowjew
3. ELECTRICITE ANDRE NORBERT, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-9357 Bettendorf, 1, am Donner
4. A.R. TECH S.A., établie et ayant son siège à L-2155 Luxembourg, 70, Millewee, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Alain Warken
5. AUCHAN LUXEMBOURG S.A., établie et ayant son siège à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Marc Majerus
6. BATISELF S.A., établie et ayant son siège à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Laurent Wucher
7. Bintz Jos, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-4384 Ehlerange, zare ouest
8. CACTUS S.A., établie et ayant son siège à L-8050 Bertrange, Tossenber, société de droit luxembourgeois, représentée par M. René Peters
9. CMD S.A., établie et ayant son siège à L-2560 Luxembourg, 90A, rue de Strasbourg, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Carlo Thines
10. COMPTOIR ELECTROTECHNIQUE LUXEMBOURGEOIS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1740 Luxembourg, 58-62, rue de Hollerich, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Roger Lampach
11. CONFORAMA S.A., établie et ayant son siège à L-8010 Strassen, 296, route d'Arlon, représentée par M. Michel Rodenbourg
12. CORA S.A., établie et ayant son siège à L-3898 Foetz, 11, rue du Brill, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Olivier Haller
13. DOMETIC, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-9809 Hosingen, 17, op der Hei, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Roger Gils
14. E.D.L. S.A., établie et ayant son siège à L-3364 Leudelage, 41, rue de la Poudrerie, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Roland Schwachtgen
15. ELECTROLUX LUXEMBOURG, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Erny Lamborelle
16. ENTREPRISE I.P.F. GAZ ET EAU, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-3378 Livange, zone industrielle, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Marco Warmerdam
17. ERNSTER, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-1536 Luxembourg, 27, rue du Fossé, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Fernand Ernster
18. ESCE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-3933 Mondercange, 14, rue Kiemel, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Raymond Solazzi

19. Guy Geffroy, Electricité, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-5960 Itzig, 72, rue de l'Horizon, représenté par M. Nico Theis, par procuration
20. KASPER ELECTRONIC LUX, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Filip Gomez
21. Kirpach Nico, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-6136 Junglinster, 16A, rue de la Montagne
22. KLEPPER DISTRIBUTION S.A., établie et ayant son siège à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Patrick Hoffmann
23. LAN-EXPERT S.A., établie et ayant son siège à L-3895 Foetz, 3, rue des Artisans, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Thierry Nothum, par procuration
24. LANGUEDOC LOISIRS, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-4395 Pontpierre, 5, rue de Mondercange, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Thierry Dehebert
25. LUXMICROLOC S.A., établie et ayant son siège à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Didier Parmentier
26. MEXEL S.A., établie et ayant son siège à L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation, société de droit luxembourgeoise, représentée par M. Michel Rodembourg
27. MIELE, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-2339 Luxembourg, 20, rue Christophe Plantin, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Conny Van der Zande
28. MINUSINES S.A., établie et ayant son siège à L-1022 Luxembourg, 8, rue Hogenberg, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Guy Thill
29. NRG LUXEMBOURG, succursale de NRG BELGIUM S.A., établie et ayant son siège à L-7327 Steinsel, rue J.F. Kennedy, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Patrice Peiffer
30. N.T.S., S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8440 Steinfort, 40, rte de Luxembourg, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Christian Nollevaux
31. PHOENIX CONTACT, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8080 Bertrange, 72, route de Longwy, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Jean-Claude Theisen
32. S.A. DES ANCIENS MAGASINS JULES NEUBERG, établie et ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Henri-René Feyereisen
33. SCHUTZ & WAGNER S.A., établie et ayant son siège à L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine, société de droit luxembourgeois, représentée par Mme Valentine Nardese-Wagner
34. SER-TEC, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Patrick Hoffmann
35. SIEMENS S.A., établie et ayant son siège à L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Michel Telkes
36. SIPEL, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Michael Thiel
37. SMARTLUX, S.à r.l., établie et ayant son siège à L-5969 Itzig, 46, rue de la Libération, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Stephan Lechner
38. TENOVIS S.A., établie et ayant son siège à L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Armand Zigrand
39. Theis Nico, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-5237 Sandweiler, 5a, rue du Pain
40. Thommes Fernand, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-5878 Hespérange, 19, rue de Rodemack
41. A.THILMAN ET FILS, Succ. Patrik Thilman, de nationalité luxembourgeoise, domicilié à L-7766 Bissen, 66-74, rte de Colmar
42. VIKING S.A., établie et ayant son siège à L-4562 Differdange, z.i. Haneboesch, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Thierry Theunissen
43. ZUANG DISTRIBUTION S.A., établie et ayant son siège à L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie, société de droit luxembourgeois, représentée par M. Patrick Hoffmann
- lesquels ont convenu d'adopter les statuts suivants de l'ASBL ECOTREL:

### **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme de l'association, dénomination sociale**

L'association a la forme d'une Association sans but lucratif.

Elle porte la dénomination ECOTREL (ETUDE, COLLECTE ET TRAITEMENT DES ELECTROS).

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres pièces émanant de l'association, la dénomination sociale sera précédée ou suivie immédiatement de la mention «Association sans but lucratif».

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social est établi à L-1615 Luxembourg, 7 rue Alcide de Gasperi. Il pourra être transféré en tout autre endroit au Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Toute modification du siège sera publiée au Mémorial, Recueil spécial des Sociétés et Associations par les soins du conseil d'administration ou du mandataire désigné par le conseil d'administration à cet effet.

#### **Art. 3. Objet social**

L'Association a pour objet:

- la gestion et le soutien de systèmes en vue de la collecte, du recyclage, du traitement, de la valorisation et de l'élimination de déchets.

Elle a notamment vocation à être agréée par l'Etat pour répondre aux exigences qui seront imposées aux producteurs et aux distributeurs d'équipements électriques et électroniques (EEE) dans le cadre de la transposition de la Directive

européenne 2002/96/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 janvier 2003 relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et de toutes les Directives modifiant celle-ci (appelée par la suite «Directive»);

- de constituer des garanties à fournir par ses membres.

Elle peut faire toutes opérations à caractère administratif, opérationnel et financier se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

#### **Art. 4. Durée**

L'Association est constituée pour une durée illimitée.

### **Titre II. - Les membres**

#### **Art. 5. Les membres et procédures d'admission**

Peut devenir membre effectif de l'Association, toute personne physique ou morale, qui, quelle que soit la technique de vente utilisée, y compris par communication à distance au sens de la directive 97/7/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 1997 concernant la protection des consommateurs en matière de contrats à distance:

1. fabrique et vend des équipements électriques et électroniques sous sa propre marque,
2. revend sous sa propre marque des équipements produits par d'autres fournisseurs, le revendeur ne devant pas être considéré comme «producteur» lorsque la marque du producteur figure sur l'équipement conformément au point 1 ci-devant, ou
3. importe ou exporte des équipements électriques et électroniques à titre professionnel au Grand-Duché.

Lors de l'admission, l'appartenance de chaque membre effectif à l'un des 6 groupes sectoriels suivants doit être déterminée en fonction de l'activité principale du nouveau membre

Groupe 1: Producteurs et importateurs de gros appareils électroménagers (catégorie 1 de la directive)

Groupe 2: Producteurs et importateurs de petits appareils électroménagers (catégorie 2 de la directive)

Groupe 3: Producteurs et importateurs d'équipements informatiques et de télécommunications, audio-vidéo, jouets, équipements de loisir et de sport (catégories 3, 4 et 7 de la directive)

Groupe 4: Producteurs et importateurs de matériel d'éclairage (catégorie 5 de la directive)

Groupe 5: Producteurs et importateurs d'équipements électriques et électroniques autres (catégories 6, 8, 9 et 10 de la directive)

Groupe 6: distributeurs et autres

Est à considérer comme distributeur, l'importateur d'équipements électriques et électroniques qui vend directement au consommateur final des équipements relevant d'au moins 6 catégories différentes.

Le membre effectif est obligatoirement membre soit de la CLC (Confédération Luxembourgeoise du Commerce) lorsque cette personne est ressortissant de la Chambre de Commerce, soit de la Fédération des Artisans lorsque cette personne est ressortissant de la Chambre des Métiers.

Peut devenir membre adhérent de l'Association, toute personne physique ou morale qui prend en charge partie ou l'intégralité des obligations imposées à un ou plusieurs membres effectifs de l'Association ou qui est «producteur» au sens de la définition de la Directive sans pour autant disposer d'un établissement au Grand-Duché.

Les droits et obligations respectifs de l'Association et du membre effectif ou adhérent sont exclusivement réglés dans le contrat d'adhésion.

L'admission comme membre implique de plein droit l'adhésion aux statuts et, le cas échéant, au règlement d'ordre intérieur.

Le nombre des membres effectifs ne pourra être inférieur à trois. Le nombre des membres effectifs ou adhérents est illimité.

#### **Art. 6. Cotisations et contributions financières**

L'Assemblée Générale peut décider le versement d'une cotisation d'admission et/ou d'une cotisation annuelle dont les montants respectifs s'élèvent à un maximum de 500 EUR (au nombre indice 100).

Pour pouvoir répondre aux exigences qui peuvent lui être imposées dans le cadre de la transposition de la Directive, et ceci conformément à l'objet de l'association, l'Assemblée Générale décidera annuellement des conditions et montants d'une contribution financière à payer par les membres effectifs et adhérents. Le montant de cette contribution ne dépassera pas 500.000 EUR (au nombre indice 100).

#### **Art. 7. Démission - exclusion**

Les membres ont le droit de se retirer de l'Association par démission moyennant un préavis écrit d'un an.

Tout membre effectif peut être exclu pour les causes suivantes

- le fait de ne pas se conformer aux dispositions des présents statuts, du règlement d'ordre intérieur, ou des dispositions contractuelles conclues entre l'Association et le membre,
- la démission ou l'exclusion de la CLC (Confédération Luxembourgeoise du Commerce) ou de la Fédération des Artisans,
- pour justes motifs.

Tout membre adhérent peut être exclu pour les causes suivantes:

- le fait de ne plus représenter les intérêts d'un membre effectif au moins
- le fait de ne pas se conformer aux dispositions des présents statuts, du règlement d'ordre intérieur, ou des dispositions contractuelles conclues entre l'Association et le membre,
- pour justes motifs.

La décision d'exclusion est motivée par le Conseil d'Administration et sera prononcée par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Le membre exclu peut porter un recours gracieux devant l'Assemblée Générale. La décision de l'Assemblée Générale est alors définitive et ne peut être attaquée en justice.

**Art. 8. Remboursement en cas de démission ou d'exclusion.**

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut provoquer la liquidation de l'Association ni demander l'apposition de scellés ou requérir un inventaire.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer aucune de ses contributions financières qui ont permis à l'Association de fonctionner et de couvrir ses obligations contractuelles (cotisation d'admission), contributions annuelles de mise sur le marché,...

Seule peut être remboursée, la provision relative aux apports volontaires consentis pour la création et le fonctionnement d'ECOTREL jusqu'au 13 août 2005.

**Titre III: Administration****Art. 9. Composition du Conseil d'Administration**

L'Assemblée générale élit en son sein un Conseil d'Administration comprenant 11 membres, personnes physiques, au maximum et trois membres au minimum.

Sous réserve de candidatures suffisantes,

- 2 administrateurs au moins sont nommés parmi les candidats représentant les membres du groupe sectoriel 1
- 1 administrateur au moins est nommé parmi les candidats représentant les membres du groupe sectoriel 2
- 2 administrateurs au moins sont nommés parmi les candidats représentant les membres du groupe sectoriel 3
- 1 administrateur au moins est nommé parmi les candidats représentant les membres du groupe sectoriel 4
- 1 administrateur au moins est nommé parmi les candidats représentant les membres du groupe sectoriel 5
- 2 administrateurs au moins sont nommés parmi les candidats représentant les membres du groupe sectoriel 6

Les administrateurs sont des mandataires indépendants. Ils sont choisis pour leurs compétences et pour les responsabilités qu'ils assument auprès d'un membre effectif du groupe sectoriel concerné. Ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, en tout temps, sans devoir donner ni motif, ni préavis.

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président. Le président et le vice-président ne peuvent pas relever du même groupe sectoriel.

La durée du mandat des administrateurs est de trois ans.

En cas de vacance d'un mandat d'administrateur, pour quelle que cause que ce soit, l'assemblée générale désignera en son sein une personne qui sera acceptée comme administrateur et terminera le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Le conseil engage et congédie un directeur chargé de la gestion journalière de l'Association et détermine ses pouvoirs.

**Art. 10. Organisation et délibération - Quorum de présence**

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Chaque administrateur a une voix.

Le conseil d'administration n'est valablement constitué que si la moitié au moins des administrateurs sont présents ou représentés.

**Art. 11. Réunions - Convocations - Représentation**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige. Il doit être convoqué soit par le président soit à la demande de quatre administrateurs, du comité exécutif ou du commissaire.

La réunion se tient à l'endroit indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration se tient en principe une fois par trimestre.

Les convocations sont faites par courrier simple, courrier électronique, télégramme, télécopie ou tout autre support écrit adressé au moins dix jours avant la date de la réunion, sauf en cas d'urgence, à motiver au procès-verbal de la réunion.

Les convocations contiennent l'ordre du jour.

Tout administrateur empêché ou absent peut donner par écrit à un de ses collègues administrateur pouvoir de le représenter à une réunion et d'y prendre part au vote. Le mandant est, dans ce cas, réputé présent.

Toutefois aucun administrateur ne peut représenter plus d'un administrateur.

Le secrétariat du conseil est assuré par le directeur de l'Association sauf décision contraire du conseil.

**Art. 12. Procès-verbaux**

Les délibérations du conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire ainsi que les membres qui le demandent.

Ces procès-verbaux sont enliassés ou consignés dans un registre spécial. La liste des présences signée et des délégations y est annexée.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 13. Règlement d'ordre intérieur**

Le conseil d'administration peut établir un règlement d'ordre intérieur. Ce règlement peut, dans la limite des prescriptions légales et statutaires, prévoir toutes dispositions concernant l'exécution des présents statuts et le règlement des affaires sociales.

**Art. 14. Pouvoirs**

Le conseil d'administration est, en tant qu'organe collégial, à côté des pouvoirs résiduels, investi des pouvoirs d'administration et de gestion suivants:

- la définition des options stratégiques ou à long terme de l'Association, y compris la définition des principales obligations, notamment financières, imposées aux personnes qui, en tant que membres, utilisent les services offerts par l'Association
- la désignation de son président et du vice-président
- la représentation de l'Association à l'égard de tiers et en justice, soit en défendant, soit en demandant
- l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion
- la préparation des réunions et décisions de l'assemblée générale; la présentation des budgets à l'assemblée générale
- l'admission des membres
- la nomination et la révocation des membres du comité exécutif
- l'établissement du règlement d'ordre intérieur, la politique salariale du personnel de l'Association
- toutes opérations bancaires nécessaires ou utiles en vue de l'accomplissement de l'objet social.

#### **Art. 15. Rémunération et indemnités**

Les mandats des administrateurs sont exercés à titre gratuit, sauf décision contraire de l'Assemblée Générale.

#### **Art. 16. Les membres observateurs**

Les membres du comité exécutif qui n'ont pas la qualité d'administrateur peuvent assister aux réunions du conseil d'administration en tant qu'observateur.

Les observateurs n'ont pas le droit de vote.

### **Titre IV: Comité exécutif**

#### **Art. 17. Attributions - Composition - Présidence**

Il est institué au sein de l'Association un comité exécutif.

Le comité exécutif peut être investi de certains pouvoirs d'administration et de gestion en vue de réaliser l'objet social et pour la gestion opérationnelle de l'Association, sans préjudice des pouvoirs réservés par les présents statuts ou par la loi à l'Assemblée Générale ou au Conseil d'Administration.

Le comité exécutif est chargé notamment de la gestion courante de l'Association, de l'exécution des décisions du Conseil, de la préparation des réunions du Conseil et de toute autre tâche ou mission qui lui serait octroyée par le Conseil.

Le comité exécutif est un organe collégial de cinq personnes physiques nommées par le Conseil d'administration.

Il est composé:

- d'un administrateur du Conseil
- d'un représentant proposé par la CLC (Confédération Luxembourgeoise du Commerce)
- d'un représentant proposé par la Chambre de Commerce
- d'un représentant proposé conjointement par la Chambre des Métiers et la Fédération des Artisans
- du directeur de l'Association.

La durée de leur mandat est de un an au moins. Leur mandat est renouvelable.

Les membres du comité exécutif peuvent en tout temps être révoqués sans préavis, ni indemnité par le conseil d'administration.

La présidence du comité exécutif est confiée à l'administrateur du Conseil ou, en cas de son absence, au directeur.

#### **Art. 18. Réunion - Convocation - Représentation**

Le comité exécutif se réunit aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige, sur convocation du président ou de trois de ses membres. La réunion se tient à l'endroit indiqué dans la convocation.

Les convocations sont faites par simple lettre, courrier électronique, télégramme, télécopie ou tout autre support écrit, cinq jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence, à motiver au procès-verbal de la réunion.

Pour être valablement constitué, trois membres du comité au moins doivent être présents. Un membre du comité exécutif peut donner mandat à un autre membre du comité exécutif pour le représenter à une réunion du comité.

Toutefois, un membre ne peut pas représenter plus d'un membre.

Le président du conseil d'administration a accès aux travaux et réunions du comité exécutif. En outre, le président du conseil d'administration et le président du comité exécutif ont la faculté d'inviter des experts à assister aux travaux et réunions du comité exécutif, en fonction des points figurant à l'ordre du jour du comité exécutif.

#### **Art. 19. Organisation - Délibération - Procès-verbaux**

Les décisions du comité exécutif sont prises à la majorité simple des voix, la voix de son président étant prépondérante.

Chaque membre a une voix.

Les délibérations du comité exécutif sont constatées dans des procès-verbaux signés par le président et le secrétaire.

Sur demande, une copie des procès-verbaux du comité exécutif sera délivrée aux membres du conseil d'administration.

#### **Art. 20. Commissions et groupes de travail**

Le comité exécutif peut se faire informer ou assister dans la préparation ou l'exécution de sa mission par toute commission ou groupe de travail dont il établit la composition et la mission. Le cas échéant, la mission, la composition et le mode de fonctionnement de ces commissions ou groupes peuvent être déterminés dans le règlement d'ordre intérieur.

#### **Art. 21. Rémunération et indemnités**

L'exercice du mandat de membre du comité exécutif ne donne droit à aucune rémunération ou indemnité, sauf décision contraire du Conseil, et approbation par l'Assemblée Générale.

## Titre V. Contrôle

### Art. 22. Contrôle

Le contrôle de l'Association est exercé par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale pour un terme d'une année, renouvelable et ne peuvent être révoqués que pour justes motifs. L'Assemblée Générale détermine le nombre de commissaires et fixe leurs émoluments.

En outre, l'Association se conformera aux obligations de contrôle particulières prescrites par des dispositions légales ou réglementaires dans le cadre des activités développées par elle.

## Titre VI: Assemblée générale

### Art. 23. Composition et pouvoirs

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des membres effectifs.

Elle a les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi ou les présents statuts.

Tous les membres effectifs ont le droit de participer aux travaux de l'Assemblée.

Les décisions prises par l'Assemblée Générale sont obligatoires pour tous, également pour les membres absents ou dissidents ainsi que pour les membres adhérents.

Elle a seule le droit d'apporter des modifications aux statuts, de nommer les administrateurs et le ou les commissaire(s) conformément aux dispositions des articles 9 et 22, de les révoquer, d'accepter leur démission et de leur donner décharge de leur mandat, ainsi que d'approuver les comptes annuels, de déterminer l'affectation du résultat et d'approuver le budget.

### Art. 24. Présidence - Bureau

Toute Assemblée Générale est présidée par le président ou le vice-président du Conseil d'Administration ou, à défaut, par le plus âgé des administrateurs.

Le président désigne le secrétaire et un scrutateur. Ensemble ils forment le bureau.

### Art. 25. Réunion

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit de plein droit chaque année au cours du premier semestre de l'année qui suit l'exercice social.

Les assemblées ordinaires ou extraordinaires se tiennent au siège social ou tout autre endroit indiqué dans la convocation.

### Art. 26. Convocation

L'Assemblée générale ordinaire se réunit sur convocation du Conseil d'Administration.

L'Assemblée peut être convoquée extraordinairement, chaque fois que l'intérêt de l'Association l'exige, à la demande:

- soit du président,
- soit de 4 administrateurs,
- soit d'un cinquième des membres effectifs au moins,
- soit du ou d'un commissaire.

Les convocations contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettre simple adressée aux membres effectifs, quinze jours au moins avant l'Assemblée.

Toute proposition, signée par un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres, doit être portée à l'ordre du jour.

### Art. 27. Représentation

Tout membre effectif peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un mandataire. Chaque membre dispose d'une voix.

Toutefois, aucun membre ne peut représenter plus de trois autres membres.

### Art. 28. Délibération - Majorité

Aucune Assemblée Générale ne peut délibérer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour. Une liste des présences, indiquant le nom des membres est signée par chacun d'eux ou par leur mandataire avant d'entrer en séance.

Les résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire sont prises à la simple majorité des voix des membres présents, sauf dans les cas où il est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'Assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs. Une modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Il en est de même de toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs.

### Art. 29. Procès-verbaux

Les procès-verbaux des Assemblées Générales sont signés par les membres du bureau et les Membres qui le demandent.

Ces procès-verbaux sont enliassés ou consignés dans un registre spécial. La liste signée des présences et des délégations y est annexée.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Les membres adhérents ainsi que les tiers justifiant d'un intérêt peuvent prendre connaissance des procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale et demander des extraits concernant les points qui les concernent.



**Art. 30. Les membres observateurs**

Les membres du comité exécutif qui n'ont pas la qualité d'administrateur ou de membre effectif peuvent assister aux assemblées générales en tant qu'observateur. Les observateurs n'ont pas le droit de vote.

**Titre VII: Pouvoirs****Art. 31. Pouvoirs de représentation et de gestion journalière**

Représentation externe

L'Association est valablement représentée dans tous les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel:

- soit par le président du conseil d'administration ou un administrateur, agissant conjointement avec le directeur;
- soit dans les limites de la gestion journalière, par le directeur;
- soit dans la limite de leur mandat par les mandataires spéciaux.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de l'Association par le président du Conseil d'administration agissant conjointement avec le directeur.

L'Association n'est engagée et les actes accomplis en son nom ne sont valables que moyennant les signatures prescrites par les présents statuts.

Gestion journalière - Procurations

La gestion journalière de l'Association, en ce compris l'exécution des budgets dans les limites et sous les conditions de leur approbation ainsi que la représentation de l'Association concernant cette gestion, est confiée à la personne en charge de la direction.

L'Assemblée générale, le Conseil d'Administration et le directeur dans le cadre de la gestion journalière, peuvent également conférer des pouvoirs spéciaux à une ou plusieurs personnes de leur choix.

**Titre VIII: Ecritures sociales****Art. 32. Exercice social**

L'exercice social commence le premier janvier et se clôture le trente et un décembre. Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels à cette date conformément à la loi.

L'Association tiendra une comptabilité commerciale en partie double. Ces comptes doivent être mis à la disposition de chaque membre au siège social ou dans les bureaux de l'Association, au moins quinze jours avant la tenue de l'Assemblée Générale ordinaire.

L'Assemblée Générale ordinaire entend le rapport de gestion et celui du(es) commissaire(s) et statue sur l'approbation des comptes annuels. Après l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale se prononce par un vote spécial sur la décharge à donner aux administrateurs et au(x) commissaire(s).

Les comptes annuels sont déposés dans les trente jours de leur approbation.

**Titre IX: Liquidation****Art. 33. Liquidation**

En cas de liquidation de l'Association pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opérera par les soins de liquidateur(s) nommé(s) par l'Assemblée Générale.

A défaut de pareille nomination, la liquidation s'opérera par les soins des administrateurs en fonction formant collège.

Les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus conférés par l'article 19 de la loi sur les associations sans but lucratif.

L'Assemblée déterminera, le cas échéant, les émoluments des liquidateurs.

Chaque année le(s) liquidateur(s) soumettra(ont) à l'Assemblée Générale les résultats de la liquidation avec l'indication des causes qui ont empêché celle-ci d'être clôturée. L'Assemblée se réunit sur convocation et sous la présidence du liquidateur ou de l'un d'eux conformément aux dispositions des présents statuts.

Elle conservera le pouvoir de modifier les statuts aux seules fins de mener à bien la liquidation.

**Art. 34. Répartition**

En cas de dissolution de l'Association, l'actif sera versé à une ou plusieurs autres associations afin d'être utilisé soit à des fins charitables soit dans le but de défendre les intérêts professionnels des entreprises.

**Titre X: Dispositions générales****Art. 35. Litiges - Compétence**

Pour tous litiges entre l'Association, ses membres, ses administrateurs, les membres du comité exécutif, le(s) commissaire(s) et les liquidateur(s), relatifs aux affaires de l'Association et à l'exécution des présents statuts, compétence exclusive est attribuée aux Tribunaux d'arrondissement du siège social à moins que l'Association n'y renonce expressément.

**Art. 36. Secret de fonction**

Les administrateurs, le directeur et autre personnel de l'Association, les membres du comité exécutif, les experts et le(s) commissaire(s) sont tenus au secret professionnel absolu vis-à-vis de tiers en ce qui concerne les décisions et informations qui étaient portées à leur connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Ils resteront tenus au secret de fonction au-delà de la durée de leur mandat au sein de l'Association.

**Titre XI: Dispositions transitoires****Art. 37. Clôture du premier exercice social**

Le premier exercice social prend cours le jour de la constitution et sera clôturé le trente et un décembre de la même année.

**Art. 38. Nomination d'administrateurs - Présidence - Bureau**

Une assemblée générale extraordinaire des membres ayant à l'ordre du jour la nomination des administrateurs se tiendra immédiatement après l'Assemblée constituante. Cette assemblée ne devra pas se conformer aux articles 24 et 26 des statuts.

Après lecture des statuts et explications données, les comparants signent les statuts:

Signé: A. Norbert, J. Bintz, T. Dehebert, F. Ernster, H.-R. Feyereisen, R. Gils, F. Gomez, O. Haller, P. Hoffmann, N. Kirpach, E. Lamborelle, R. Lampach, S. Lechner, P. Peiffer, M. Majerus, V. Nardese-Wagner, C. Nolleaux, T. Nothum, D. Parmentier, R. Peters, M. Rodenbourg, R. Schwachtgen, R. Solazzi, M. Telkes, N. Theis, J.-C. Theisen, T. Theunissen, M. Thiel, G. Thill, P. Thilman, C. Thines, F. Thommes, J. Solowjew, C. Van der Zande Conny, M. Warmerdam, A. Warken, L. Wucher, T. Weber, A. Zigrand.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2004, réf. LSO-AO00599. – Reçu 52 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023671.3/000/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2004.

---

**BLN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 43C.

R. C. Diekirch B 3.186.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. DSO-AH03005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901024.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**BLN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 43C.

R. C. Diekirch B 3.186.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. DSO-AH03004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901025.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**BLN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 43C.

R. C. Diekirch B 3.186.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. DSO-AH03002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901026.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**BLN, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 43C.

R. C. Diekirch B 3.186.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2004, réf. DSO-AO01380, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901027.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**EUROPEAN PATIENTS' FORUM/FORUM EUROPEEN DES PATIENTS, A.s.b.l.,  
Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 145, route de Thionville.  
R. C. Luxembourg F448.

—  
STATUTS

**I. Nom, Objet, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La dénomination de l'association est: FORUM DES PATIENTS EUROPEENS (FPE) ou EUROPEAN PATIENTS' FORUM (EPF) en anglais. L'association sera régie par la loi du 21 avril 1928, amendée par la du 4 mars 1994.

**Art. 2.** Les objectifs de l'association sont:

- De favoriser un forum ouvert de patients permettant à tous les groupes de patients pan-européens d'échanger des informations et des points de vue dans le domaine de la politique de santé européenne et de toutes autres initiatives européennes représentant un intérêt ou une préoccupation pour les patients. FPE est une association apolitique, sans affiliation philosophique ou religieuse et sans but lucratif.
- D'apporter son soutien à l'article 6 du Traité de l'Union européenne (UE) concernant les principes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme ainsi que d'autres libertés fondamentales communes aux Etats membres.
- De partager des expériences relatives aux soins de santé et des exemples de bonne pratique afin de renforcer le rôle et la voix des organisations européennes de patients.
- D'être la voix des patients, en tant que partie prenante au sein du débat sur les soins de santé en Europe, au travers d'un large groupe de patients réellement représentatif et indépendant.
- D'offrir un forum aux organisations de patients afin de développer des prises de positions communes sur les questions liées à la politique de santé européenne, et d'exercer des activités de lobbying au nom de ces organisations, en leur donnant une position centrale dans le domaine de la santé en Europe.
- D'être le point de référence initial pour la Commission européenne et autres institutions européennes lorsque ces dernières cherchent à connaître l'opinion des patients et/ou lorsqu'elles cherchent à consulter des groupes de patients.
- De coopérer à l'élaboration et à la mise en place de projets communs visant à améliorer les résultats de santé et la qualité de vie des patients européens.

L'FPE peut s'engager dans toutes activités visant le développement des objectifs pré-cités.

**Art. 3.** Le siège social de l'FPE se situe 145, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

**II. Membres**

**Art. 4.** Les membres de l'FPE se composent des groupes de patients pan-européens. L'objectif du Forum est d'être aussi transparent, démocratique et ouvert que possible.

La poursuite de ces buts implique que les membres à part entière répondent aux critères suivants:

- **Légitimité:** Les statuts des organisations membres de l'FPE doivent avoir été enregistrés dans un des pays membres de l'UE. Si l'organisation postulante n'est pas enregistrée dans un des pays membres de l'UE, elle devra fournir des informations complémentaires attestant de ses orientations et activités européennes.
- **Représentativité:** Les organisations membres de l'FPE devront avoir leurs propres membres dans plus de la moitié des Etats membres de l'UE.
- **Démocratie:** Les organisations membres de l'FPE devront avoir des instances gouvernantes élues par leurs membres, à savoir des patients, leurs aidants, ou leurs représentants élus.
- **Responsabilité et consultation:** Les déclarations et opinions des organisations membres de l'FPE doivent refléter les points de vues et les opinions de leurs membres et des procédures de consultation avec les membres doivent être mises en place.
- **Transparence:** Les organisations de patients européens doivent révéler leurs sources de financement et de manière générale laisser accès à leurs comptes financiers qui doivent être audités.

Les groupes de patients pan-européens répondant aux critères pré-cités peuvent devenir membres à part entière de l'FPE. Toute autre organisation intéressée opérant à un niveau européen mais ne répondant pas aux critères précités peut devenir membre associé du Forum.

L'FPE respecte l'individualité de ses organisations membres. Elle reconnaît et apprécie la variété des points de vue de ses membres.

Le but de l'FPE est de développer des prises de position consensuelles. Lorsque cela est impossible le Forum encourage la soumission d'un point de vue majoritaire et d'un point de vue minoritaire. L'adoption d'une position n'empêche pas les organisations membres d'adopter des positions alternatives et de défendre leurs points de vue dans leur capacité individuelle.

**Art. 5.** En ce qui concerne les activités de l'FPE, les membres de l'association sont liés par les dispositions du présent statut, du règlement interne annexé et par d'autres règles et réglementations adoptés en bonne et due forme par le Conseil d'Administration.

La capacité de membre prendra fin en cas de démission volontaire ou pour tout autre motif mentionné au règlement interne.

Toute démission prendra effet moyennant l'envoi au Président du Conseil d'Administration d'une lettre recommandée. La capacité de membre peut être suspendue ou retirée pour motif grave par un vote à la majorité des deux tiers du Conseil. Si le membre souhaite contester cette décision, il lui sera possible de présenter ses arguments au Conseil préalablement au vote.

Tous droits, privilèges et intérêts d'un membre de l'association, en ce compris ses droits aux actifs de l'association, prendront fin lorsque cessera la capacité de membre.

**Art. 6.** Les membres sont tenus de payer une cotisation annuelle déterminée par le Conseil.

### III. Le Conseil

**Art. 7.** Le Conseil se compose des membres à part entière, chaque membre étant représenté par une personne physique désignée par l'association membre à part entière.

Le Conseil dispose de la plénitude des pouvoirs nécessaires à la réalisation de l'objet de l'FFPE, en ce compris:

- La détermination du budget,
- L'approbation des comptes et du rapport annuel du Comité Exécutif,
- La nomination et la décharge des membres du Conseil et du Comité Exécutif,
- La modification des statuts et du règlement interne,
- La nomination d'un réviseur externe et indépendant,
- La dissolution de l'association et la distribution de l'actif net,
- L'admission et la révocation des membres.

**Art. 8.** Le Conseil se réunira sous la présidence du Président, ou en cas d'empêchement de celui-ci, du Vice-Président. Si l'une ou l'autre de ces parties sont absentes ou si elles estiment être en situation de conflit d'intérêt par rapport à un point repris à l'ordre du jour, la présidence sera assumée par un membre du Comité Exécutif.

Une réunion du Conseil se tiendra annuellement, aux lieux et places fixés par le Comité Exécutif. La convocation à cette réunion sera envoyée par lettre recommandée par le Président, au moins deux mois avant la date prévue pour la réunion. La convocation pour la réunion indiquera la date, le pays, et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour. Les projets de résolution pour les réunions du Conseil seront soumis conformément aux procédures énoncées au règlement interne.

D'autres réunions du Conseil peuvent être tenues à l'initiative du Comité Exécutif, ou à la demande d'au moins vingt-cinq pour cent (25%) des membres du Conseil.

**Art. 9.** Chaque membre a part entière dispose d'une voix à une réunion du Conseil. Un membre peut être représenté au moyen d'une procuration écrite remise au Président avant l'ouverture de la séance.

Le Conseil sera constitué valablement et autorisé à prendre des décisions si la moitié au moins de ses membres a part entière est présente ou représentée à la réunion. Si ce quorum n'est pas atteint, la personne qui préside la réunion peut la suspendre jusqu'à ce que le quorum soit atteint ou peut ajourner la réunion à une date ultérieure dans les dix jours suivant la réunion initialement prévue. La nouvelle réunion aura le même ordre du jour et sera valablement constituée si un quart au moins de ses membres est présent ou représenté.

Si tous les membres sont présents ou représentés à une réunion du Conseil, ils peuvent, de commun accord, modifier l'ordre du jour ou y ajouter des points.

**Art. 10.** Hormis les exceptions mentionnées dans les présents statuts, les décisions du Conseil sont prises à la simple majorité des voix des membres à part entière présents ou représentés par procuration. En cas de partage des voix à l'issue d'un deuxième tour, le Président du Conseil aura le vote décisif.

**Art. 11.** Tous les membres seront informés des décisions prises à une réunion du Conseil. Les résolutions du Conseil seront enregistrées dans un registre de procès-verbaux signé par le Président du Conseil et par les membres de l'association qui le souhaitent; le registre sera tenu à la disposition des membres.

### IV. Comité Exécutif

**Art. 12.** L'association sera gérée par un Comité Exécutif composé d'un minimum de quatre (4) et d'un maximum de neuf (9) personnes élues par le Conseil parmi leur nombre. Tous les membres du Comité Exécutif ont un mandat de deux ans, mais peuvent être ré-élus pour deux autres mandats maximum de deux ans. Les élections se dérouleront suivant le règlement interne.

Le Comité Exécutif élira parmi ses membres le Président, le Vice-Président et le trésorier.

Les membres du Comité Exécutif peuvent être révoqués à tout moment par le Conseil (pour les motifs repris au règlement interne) moyennant le vote d'au moins 2/3 des membres présents ou représentés.

**Art. 13.** Le Président exerce les fonctions de Président du Comité Exécutif ainsi que de Président du Conseil, dans le respect de l'article 8 des présents statuts.

**Art. 14.** Le Comité Exécutif disposera, en plus des pouvoirs spécifiquement attribués par les présents statuts, de la plénitude des pouvoirs d'administration et de gestion, à la seule réserve des pouvoirs conférés au Conseil.

Le Comité Exécutif peut déléguer la gestion journalière à un secrétaire ou à d'autres mandataires. Les responsabilités, ainsi que le mode de nomination et de démission du secrétaire, sont repris au règlement interne. Le Président et le Comité Exécutif seront responsables pour toute matière qui ne relève pas de la gestion journalière.

**Art. 15.** Le Comité Exécutif se réunit au moins une fois l'an. Il se réunira aussi sur convocation spécifique de son Président ou à la demande d'au moins la moitié de ses membres. Il se réunira aux date et lieu de son choix et déterminera lui-même son ordre du jour et ses procédures de travail, dans la mesure où celles-ci ne découlent pas des présents statuts et du règlement interne.

**Art. 16.** La convocation pour une réunion du Comité Exécutif se fait par écrit au moins dix (10) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de force majeure.

**Art. 17.** Les réunions du Comité Exécutif seront composées valablement si une majorité des membres est présente. Si ce quorum n'est pas atteint, la réunion sera ajournée jusqu'à ce que le quorum soit atteint.

**Art. 18.** Toute décision du Comité Exécutif sera prise à la simple majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, le Président de la réunion aura le vote décisif.

Les résolutions seront enregistrées dans un registre des procès-verbaux et signées par le Président de la réunion et les membres du Comité Exécutif qui le souhaitent. Ce registre sera tenu à la disposition des membres du Comité Exécutif et du Conseil.

**Art. 19.** En cas de vacance au Comité Exécutif en raison de décès ou de démission d'un ou plusieurs membres pour quelque motif que ce soit, les membres restant du Comité Exécutif pourront pourvoir au remplacement ou gérer l'association jusqu'à la réunion suivante du Conseil qui procédera à la nomination de nouveaux membres.

**Art. 20.** Toute action en justice sera entreprise par le Comité Exécutif représenté par son Président, par son Vice-Président ou par tout autre membre désigné à cette fin par le Comité Exécutif.

## V. Budget et Comptes

**Art. 21.** L'exercice comptable de l'association sera clôturé le 31 décembre de chaque année.

Chaque année le Comité Exécutif approuvera provisoirement les comptes annuels et les soumettra à l'Assemblée Générale ordinaire du Conseil pour approbation en même temps que les rapports annuels pour l'exercice écoulé et l'exercice comptable à venir.

Un examen des comptes sera effectué par un auditeur externe et indépendant. Les comptes annuels et la documentation afférente pourront être inspectés par les membres.

Le Trésorier soumettra une déclaration financière au Comité Exécutif à chaque réunion.

## VI. Modification des Statuts et Dissolution

**Art. 22.** Toute proposition visant à une modification des présents statuts ou à la dissolution de l'association devra être formulée par le Comité Exécutif ou par un quart ou plus des membres de l'association.

Sauf en cas d'urgence, le Comité Exécutif devra informer les membres de l'association de la date de l'assemblée extraordinaire du Conseil qui débatera de pareille proposition, ainsi que des détails de cette proposition, au moins trente (30) jours à l'avance.

L'assemblée extraordinaire du Conseil ne pourra délibérer et décider valablement que si deux tiers de tous les membres de l'association y sont présents ou représentés, et toute résolution modifiant les statuts devra être adoptée à la majorité des trois quarts des voix.

Cependant si ce quorum des deux tiers n'est pas atteint à cette réunion du Conseil, une nouvelle réunion du Conseil devra être convoquée suivant les conditions mentionnées précédemment. Cette nouvelle réunion aura le pouvoir de décider valablement et définitivement sur les points repris à l'ordre du jour, nonobstant le nombre de membres présents ou représentés.

L'arbitrage sur les questions se rapportant aux statuts aura lieu conformément à la procédure reprise au règlement interne.

Toute modification des statuts ne prendra effet qu'après que les conditions de publication prescrites par l'article 9 de la loi du 21 avril 1928 aient été respectées.

Ce texte sera disponible en anglais et en français. En cas de divergence entre les deux textes, le texte français a valeur contractuelle.

Le Conseil décidera de mode de dissolution et de liquidation de l'association.

## VII. Dispositions générales

**Art. 23.** Toute matière non couverte par les présents statuts sera régie par les dispositions de la Loi du 21 avril 1928, amendée par la loi du 4 mars 1994.

## STATUTES

### I. Name, Purpose, Registered office

**Art. 1.** The name of the association is EUROPEAN PATIENTS FORUM (EPF). The association shall be governed by the law of 21 April 1928, amended by the law of 4 March 1994.

**Art. 2.** The purpose of the association is:

- To facilitate an open and inclusive Patients Forum enabling all pan-European patients' groups to exchange information and points of view in the area of EU Health Policy and all other EU initiatives of interest or concern to patients. The EPF shall be non-political, without religious or philosophical affiliation and is a non-profit making charity.

- The EPF shall encourage the Article 6 of the EU Treaty concerning the principles of liberty, democracy, respect for human rights and other fundamental freedoms common to the Member States.

- To share experiences of health care and examples of good practice in order to strengthen the role and voice of European patients' organizations.

- To voice the views of patients, as stakeholders in the European healthcare debate, by means of a broad, truly representative and independent patient group resource.

- To provide a forum for patients' organisations to develop common positions on European health policy issues and to lobby on behalf of those organisations, giving them a central position in the provision of healthcare in Europe.

- To become the natural first point of reference for the European Commission and other European institutions when seeking the opinions of patients and/or when seeking to consult patient groups.

- To co-operate in the formation and execution of joint projects aimed at improving health outcomes and the quality of life of European patients.

The EPF may engage in any activities to further the objectives detailed above.

**Art. 3.** The registered office of the EPF shall be located in 145, route de Thionville, L-2611 Luxembourg.

## II. Membership

**Art. 4.** The membership of the EPF shall consist of pan European Patients groups. The Forum aims to be as transparent, democratic and inclusive as possible.

In furtherance of those aims, full membership of the European Patients Forum shall require the following criteria to be observed:

- Legitimacy: EPF member organisations should have statutes registered in one of the member states of the European Union. If the applicant organisation is not registered in an EU Member State, additional information needs to be provided demonstrating EU focus and activities.

- As regards representation: EPF member organisations should have members of their own in more than half of the member states of the European Union.

- Democracy: EPF member organisations should have governing bodies, which are elected by their members, who shall be patients, their carers, or their elected representatives.

- Accountability and Consultation: Statements and opinions of EPF member organisations should reflect the views and opinions of their memberships and consultation procedures with those memberships should be put in place.

- Transparency: European patients' organisations should disclose their sources of funding and generally make available their audited financial accounts.

Pan-European Patients' Groups, which fulfil the above criteria, may become full members of the European Patients' Forum. All other interested organisations operating on a European level, which do not fulfil the above criteria, may apply to become associate members of the Forum.

EPF respects the individuality of its member organisations. It recognises and appreciates the variety of viewpoints among its members.

The EPF shall aim at developing consensus positions. Where such positions cannot be achieved the Forum encourages the submissions of a majority and a minority point of view. The adoption of a position does not preclude member organisations from adopting alternative positions and defending their views in an individual capacity.

**Art. 5.** Related to activities of the EPF, members of the association shall be bound by the provisions of the present constitution, the attached internal rules and by other rules or regulations duly adopted by the Council.

Membership of the association shall terminate by voluntary withdrawal, or for cause, as set out in the internal rules.

Withdrawals shall be effective upon notice sent by registered letter to the Chairman of the Council. Membership may be suspended or terminated for cause by a two-thirds simple majority vote of Council. Should the member wish to contest the matter, they shall be allowed to present their case to the Council prior to the vote.

All rights, privileges, and interests of a member in or to the association, including rights in the assets thereof, shall cease on the termination of membership.

**Art. 6.** Members are subject to an annual fee as stated by the Council.

## III. The Council

**Art. 7.** The Council shall consist of full members; each member shall be represented by an individual appointed by the full member society.

The Council shall have all necessary powers required to implement the objectives of the EPF, which shall include, inter alia:

- The establishment of a budget;
- Approval of the accounts and of the yearly report of the Executive Committee;
- Appointment and discharge of the members of the Council and of the Executive Committee;
- Amendment of the constitution and internal rules;
- The appointment of an external and independent auditor;
- Dissolution of the association and the distribution of any net assets;
- Approval and dismissal of members.

**Art. 8.** The Council shall meet under the chairmanship of the President or, if the President should be prevented from attending, by the Vice-President. If either of these parties are absent or consider they have a vested interest in a matter being debated, the chair will pass to a member of the Executive Committee.

A meeting of the Council shall be held annually, at a time and place determined by the Executive Committee. Notice of the meeting shall be given by the President, by registered letter, mailed at least two months before the date of the meeting. The notice of the meeting shall indicate the date, country and place of the meeting as well as its agenda.

Resolutions for Council meetings shall be submitted according to procedures outlined in the internal rules.

Other meetings of the Council may be held at the initiative of the Executive Committee, or by a request of not less than twenty-five percent (25%) of the Council members.

**Art. 9.** Every full member shall have one vote at a meeting of the Council. A member may be represented pursuant to a written proxy delivered to the Chairperson prior to the opening of the meeting.

The Council shall be validly constituted and authorized to take resolutions if at least one-half of the full members are present or represented at the meeting. If such quorum is not reached, the person presiding over the meeting may suspend the meeting until such quorum is reached, or shall adjourn the meeting to a later time within 10 days of the original

meeting. The new meeting shall have the same agenda and shall be validly composed if at least one-fourth of its members are present or represented.

If all members are present or represented at the meeting of the Council and all agree, they may modify the agenda or add other points to it.

**Art. 10.** Apart from the exceptions mentioned in the present constitution, decisions of the Council shall require a simple majority of the full members present, or represented by proxy. In the event of a tied vote after a second ballot the Chairperson of the Council shall have a casting vote.

**Art. 11.** All the members will be informed about the decisions taken at a meeting of the Council.

The resolutions of the Council shall be recorded in a minute book signed by the Chairman of the Council and those members of the association who so wish, and shall be kept at the disposal of the members.

#### **IV. Executive Committee**

**Art. 12.** The association shall be administered by the Executive Committee, consisting of at least four (4) and no more than nine (9) persons elected by the council from among their number. All members of the Executive Committee shall serve for a period of two years, but shall be eligible for re-election for a maximum number of two further terms of two years. Elections shall be conducted according to the internal rules.

The President, a Vice-President, and a Treasurer shall be elected by the Executive Committee from among its members.

Membership of the Executive Committee may at any time be revoked (for reasons stated in the internal rules) by the Council, by a vote of at least two-thirds of the members present or represented.

**Art. 13.** The President will be Chairperson of the Executive Committee and shall also be the Chairperson of the Council, subject to Article 8 of the present constitution.

**Art. 14.** In addition to the powers specifically provided for in the present constitution, the Executive Committee shall have all powers of management and administration, subject only to the powers reserved for the Council.

The Executive Committee may delegate the day-to-day management to a secretary or other officers. The duties, process for recruitment and dismissal of the secretary are as stated in the internal rules. Matters other than day-to-day management are the responsibility of the President and Executive Committee.

**Art. 15.** The Executive Committee shall meet at least annually. It shall also meet upon specific notice of its President or upon request of at least one-half of its members. It will meet at times and places of its own choosing and determine its agenda and procedures, not stated in the present constitution and internal rules.

**Art. 16.** Notice of any meeting of the Executive Committee shall be given in writing to its members at least ten (10) days prior to the date of the meeting, except in case of urgency.

**Art. 17.** A quorum for meetings of the Executive Committee shall exist if a majority of the members are present. If such quorum is not reached, the meeting shall be adjourned until a quorum is present.

**Art. 18.** A resolution of the Executive Committee shall be taken by simple majority vote of the members who are present or represented. In the event of a tied vote the Chairperson of the meeting shall have a casting vote.

The resolutions shall be recorded in a minute book and shall be signed by the Chairperson of the meeting and those members of the Executive Committee who so wish. The minute book shall be kept at the disposal of the members of the Executive Committee and of the Council.

**Art. 19.** In case of vacancies on the Executive Committee by reason of the death or resignation of a member or members or for any other reason, the remaining members of the Executive Committee shall have the power to co-opt a replacement or to manage the association until the next meeting of the Council which shall fill vacancies.

**Art. 20.** All legal action shall be carried through by the Executive Committee represented by its President, or by its Vice-President, or by another member designated by the Executive Committee for such purpose.

#### **V. Budget and Account**

**Art. 21.** The fiscal year of the association shall close on 31 December of each year.

Every year, the Executive Committee provisionally approves the annual accounts and shall submit to the ordinary General Meeting of the Council for approval, the annual accounts and its yearly reports on the past fiscal year and the budget of the coming fiscal year.

An audit will be conducted annually by an external and independent auditor. The annual accounts and supporting documentation will be open for the inspection of the members.

The Treasurer will present a financial statement to the Executive Committee at each meeting.

#### **VI. Amendment of the Constitution and Dissolution**

**Art. 22.** A proposal dealing with an amendment of the present constitution or the dissolution of the association shall emanate from the Executive Committee or from a quarter or more of the members of the association.

Except in the case of urgency, the Executive Committee shall give at least thirty (30) days prior notice to the members of the association of the date of the extraordinary Council meeting, which shall deal with said proposal as well as of the details of such proposal.

The extraordinary Council meeting may deliberate and decide validly only if two-third of all members of the association are present or represented; any resolution to amend the constitution must be adopted by a majority of three quarters of the votes cast.

However, if this two-thirds quorum is not reached at such meeting of the Council, a new meeting of the Council shall be convened in accordance with the conditions outlined above. This meeting will have the power to decide definitely and validly on the points of the agenda, irrespective of the number of members present or represented.

Arbitration on matters relating to the constitution shall be according to the procedure outlined in the internal rules. No amendment to the constitution shall be effective until all conditions relating to publication have been fulfilled, according to article 9 of the law of 21 April 1928.

This text shall exist in English and in French. In case of disagreement between the two the French text will be binding. The Council shall determine the manner of dissolution and liquidation of the Association.

## VII. General Provisions

**Art. 23.** Everything not provided for in the present constitution shall be governed by the provisions of the Law of 21 April 1928, amended by the law of 4 March 1994.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03553. – Reçu 397 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(023236.3/000/324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2004.

---

### **JMPM PENTAPLAST HOLDING, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

**Gesellschaftskapital: 40.050,- EUR.**

Gesellschaftssitz: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

H. R. Luxemburg B 85.571.

*Auszug des Protokolls der Beschlüsse der Gesellschafter der Gesellschaft vom 3. März 2004*

Es geht aus dem Protokoll hervor, dass die Gesellschafter:

\* den Rücktritt von Herrn Timothy J. Walsh, mit beruflicher Adresse in 1221 Avenue of the Americas, Country of New York, State of New York, Vereinigte Staaten von Amerika, annehmen und vorbehaltlose Entlastung für die Ausübung seines Mandates als alleiniger Geschäftsführer bis zum 3. März 2004 erteilen;

\* folgende Personen:

- Frau Trudy Capaldo, geboren am 3. März 1970 in Dumfries, Schottland, stellvertretende Vorsitzende von JPMorgan PARTNERS, mit beruflicher Adresse in c/o JPMorgan PARTNERS, 125 London Wall, London EC2Y5AJ, Vereinigtes Königreich; und

- Frau Frankie Tomlinson, geboren am 2. Oktober 1973 in Epsom, England, mit beruflicher Adresse in c/o JPMorgan PARTNERS, 125, London Wall, London EC2Y5AJ, Vereinigtes Königreich;

als neue Mitglieder des Geschäftsführerrates für eine unbestimmte Dauer ernennen.

Zum Vermerk in Luxemburger Amtsblatt, Band C (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations au Luxembourg).  
Luxemburg, den 10. März 2004.

JMPM PENTAPLAST HOLDING

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022104.3/250/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

### **CARLEASE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 77.905.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 22 décembre 2003 à 11.00 heures*

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur René Domergue de son poste d'administrateur et la nomination de Monsieur João Soares Da Gama à ce même poste.

- L'assemblée accepte le transfert du siège social du 25A, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 61, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg.

- L'assemblée accepte le transfert de 20 actions détenues par la société IF HOLDING S.A. au profit de Monsieur João Soares Da Gama.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02589. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022484.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---



**LINGERIE CAPRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 4.624.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. DSO-AH02996, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901028.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**LINGERIE CAPRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 4.624.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. DSO-AH02998, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901029.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**LINGERIE CAPRICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.  
R. C. Diekirch B 4.624.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. DSO-AH03000, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bürodif

Signature

(901030.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 15 mars 2004.

---

**L'IMPRIMERIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1128 Luxembourg, 32, rue d'Orchimont.  
R. C. Luxembourg B 45.634.

—  
*Extrait des décisions de l'assemblée générale du 16 janvier 2004*

Les organes sociaux sont remaniés comme suit:

*Conseil d'Administration*

Madame Ute Bode, commerçante, 22, rue Pierre d'Aspelt, L-5710 Aspelt,  
Monsieur Nicolas Everling, maître-imprimeur, 24, place Didier, B-6700 Arlon,  
Monsieur Pascal Seebach, commerçant, 33, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg

*Commissaire*

Monsieur Claude Uhres, conseil fiscal, 8, rue Jean Jacoby, L-1832 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prennent fin à l'issue de l'assemblée annuelle à tenir en 2009.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration, réuni le 16 janvier 2004, a pris la décision suivante:

En vertu des pouvoirs conférés par les actionnaires, le conseil d'administration délègue ses pouvoirs de gestion journalière à ses membres Messieurs Pascal Seebach et Nicolas Everling avec un droit de cosignature obligatoire pour ce dernier.

Pour extraits conformes

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2004, réf. LSO-AN04752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022065.3/603/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---

**TNT EXPRESS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rollach.

R. C. Luxembourg B 20.133.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 janvier 1983, acte publié au Mémorial C n° 62 du 10 mars 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 décembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 55 du 23 février 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 janvier 1984, acte publié au Mémorial C n° 67 du 7 mars 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 342 du 10 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 14 novembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 34 du 10 février 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 janvier 1990, acte publié au Mémorial C n° 278 du 13 août 1990, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 septembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 709 du 18 décembre 1997, modifiée par-devant le même notaire en date du 18 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 637 du 18 août 2001.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, réf. LSO-AO02209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 5 mars 2004.

Pour TNT EXPRESS LUXEMBOURG S.A.

KPMG EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Signature

(022373.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**SAINT PAUL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 86.494.

Le bilan au 31 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02551, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

(022379.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

**DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.325.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Luxembourg en date du 1<sup>er</sup> mars 2004 à 11.00 heures*

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H. de son poste d'administrateur et administrateur-délégué.

L'assemblée accepte la démission de la société FID'AUDIT LTD de son poste de commissaire aux comptes.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02593. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022480.3/850/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 89.325.

ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG décide de résilier le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencé avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2004.

La société DUET TRUST AND FIDUCIARY SERVICES S.A. ne sera donc plus domiciliée au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Luxembourg, le 2 février 2004.

Pour la société

J. Jumeaux

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2004, réf. LSO-AO02590. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(022482.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

**NO LIMIT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 99.494.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le cinq février.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- FIDCORP LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, Watergardens 6, Suite 24, ici représentée par Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 4 février 2004.

2.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3.- Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

La précitée procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NO LIMIT INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5 février 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou

même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les 3.100 (trois mille cents) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en EUR
1. FIDCORP LIMITED, préqualifiée .....	3.098	30.980,-
2. M. John Seil prénommé .....	1	10,-
3. M. Reno Tonelli, prénommé .....	1	10,-
Totaux: .....	3.100	31.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.600,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

1. Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, né le 28 septembre 1948 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

2. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

3. Monsieur Reno Tonelli, licencié en sciences politiques, né le 12 janvier 1955 à Cesena (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur John Seil, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

*Quatrième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Uhl, J. Seil, R. Tonelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2004, vol. 20CS, fol. 34, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2004.

J. Delvaux.

(022594.3/208/203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2004.

---

**BAU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9166 Mertzig, 2, Zone Industrielle.

R. C. Diekirch B 2.081.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 10 mars 2004, réf. DSO-AO00231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mertzig, le 11 mars 2004.

BUREAU D'ARCHITECTURE URBAINE, S.à r.l.

Signature

(900991.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

---

**IMMO-GIRST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6559 Girst, 1, Duerfstrooss.

R. C. Diekirch B 5.919.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 9 mars 2004, réf. DSO-AO00193, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2004.

Signature.

(900998.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 12 mars 2004.

---

**WIN-WIN INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 79.381.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 26 avril 2004 n'ayant pas réuni le quorum exigé par la loi, les actionnaires sont convoqués à une

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2004 à 11.30 heures au L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation du rapport du Liquidateur
2. Nomination d'un Commissaire à la liquidation
3. Divers

Les actionnaires sont avertis que cette deuxième Assemblée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

I (01504/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**AXIS CAPITAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 63.689.

Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of our company, which will take place at the registered office of the company, 69, route d'Esch, Luxembourg, on *May 5, 2004* at 3.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at December 31st, 2003;
3. Allocation of the net results
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

Shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at the meeting.

(01078/755/21)

*The Board of Directors.*

**NAVLINK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 76.772.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *19 mai 2004* à 9.30 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Délibération concernant la continuité des activités de la société en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01709/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**COMPAGNIE FINANCIERE DE L'ERNZ BLANCHE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 83.884.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 mai 2004* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

I (01762/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**RENOIR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 82.373.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du Commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. divers.

I (01763/045/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**HOLEANDERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 45.848.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 19 mai 2004 à 13.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Divers.

I (01819/655/15)

Le Conseil d'Administration.

---

**PEH QUINTESENZ SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxemburg B 38.269.

Die Aktionäre der PEH QUINTESENZ SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 13. Mai 2004 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung
5. Gewinnverwendung
6. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Abwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxemburg, im April 2004.

I (01921/755/26)

Der Verwaltungsrat.

---



**PIRA. MIDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 81.783.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.30 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Elections statutaires.
5. Question de la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
6. Divers.

I (01820/655/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**MULTIMET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 32.678.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 13 mai 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (01852/788/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV,**

**Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.872.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société SV/BPAA INTERNATIONAL QUANTITATIVE INDEX FUNDS SICAV (ci-après la «Société»), qui aura lieu le 5 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des états financiers audités au 31 décembre 2003 de la Société.
3. Approbation de la répartition du résultat.
4. Décharge aux membres du Conseil d'Administration et au réviseur d'entreprises dans l'exercice de leurs fonctions pour l'année clôturée le 31 décembre 2003.
5. Nomination des membres du Conseil d'Administration.
6. Nomination du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Afin de participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, les propriétaires d'actions au porteur sont priés d'en informer la Société et de demander à la banque dépositaire de la Société, UBS (LUXEMBOURG) S.A., ou à tout autre établissement bancaire, l'émission d'un certificat de blocage de leurs actions et ceci au 28 avril 2004 au plus tard.

De même, les actionnaires qui souhaiteraient se faire représenter à ladite Assemblée Générale Ordinaire par un autre porteur de parts, devront déposer leur procuration au siège social le 28 avril 2004 au plus tard.

II (01603/755/28)

*Le Conseil d'Administration.*

**POUDRERIE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer.

R. C. Luxembourg B 5.955.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 13 mai 2004 à 15.00 heures au siège social de Kockelscheuer, Luxembourg, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire sur l'exercice 2003.
2. Approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003.
3. Affectation du résultat.
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

Pour prendre part à l'Assemblée Générale Ordinaire, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de se conformer à l'article 24 des statuts.

Kockelscheuer, le 16 avril 2004.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

I (01884/000/22)

---

**PAM (L), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.128.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PAM (L) à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 14.00 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1a, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès des Services Financiers mentionnés ci-après:

Luxembourg: BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Belgique: PETERCAM S.A., Société de Bourse, 19, place Sainte-Gudule, B-1000 Bruxelles.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Le prospectus et le dernier rapport périodique sont disponibles auprès des Services Financiers.

I (01904/755/24)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**I.V. INVEST, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 21.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 11 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

(01986/000/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PETERCAM MONETA, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.352.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav PETERCAM MONETA à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 14.30 heures dans les locaux de PETERCAM (LUXEMBOURG) S.A., 1a, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01905/755/22)

*Le Conseil d'Administration.*

**REYL (LUX) GLOBAL FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 90.383.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav REYL (LUX) GLOBAL FUNDS à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes pour la période du 19 décembre 2002 au 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

I (01920/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**J.G. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 74.997.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

I (01944/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**LINDE PARTNERS VALUE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.606.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of LINDE PARTNERS VALUE FUND will be held at the registered office of the fund on *May 12, 2004* at 11.30 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at December 31, 2003;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Meeting of LINDE PARTNERS VALUE FUND the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting with DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (01922/584/24)

*The Board of Directors.*

**PEGASE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 42.741.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi *18 mai 2004* à 10.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01923/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIXED INCOME TRANSWORLD FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires de FIXED INCOME TRANSWORLD FUND se tiendra selon les statuts le mardi *18 mai 2004* à 10.00 heures au siège de la société, 50, rue Basse à Steinsel, Grand-Duché de Luxembourg.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les actionnaires ayant l'intention d'assister à cette assemblée sont priés de bien vouloir en aviser la société par lettre, télécopie ou téléphone au moins une heure avant son ouverture.

I (01925/1593/18)

**COMPAGNIE FINANCIERE OTTOMANE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 44.561.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 11.30 heures dans les locaux de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2003.
- Rapport du Réviseur d'Entreprises.
- Répartition du résultat 2003.
- Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
- Renouvellement du Mandat d'un Administrateur et Nomination d'un nouvel Administrateur.
- Renouvellement du Mandat du Réviseur d'Entreprises.
- Divers.

L'actionnaire qui détient toujours des titres au porteur et qui désire assister à l'Assemblée Générale ou se faire représenter doit déposer ses titres auprès de:

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES LUXEMBOURG, 23, Avenue de la Porte Neuve, L-2085 Luxembourg, à l'attention de Madame Marie-Pierre Pallage et Monsieur Pierre Gauthier, Service Global Corporate Trust.

Ces actions au porteur seront transformées en actions nominatives conformément aux résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 1996 modifiant l'article 6 des statuts.

I (01924/009/24)

---

**SEFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 43.009.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi 21 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01926/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PEF HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 53.280.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le mercredi 19 mai 2004 à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01927/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COSMOS LUX INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 41.467.

Les actionnaires de COSMOS LUX INTERNATIONAL, Sicav (la «Société») sont priés d'assister à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires de la Société (l'«Assemblée») qui se tiendra au siège social de la Société à Luxembourg au 4, Boulevard Royal le 17 mai 2004 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Revue et approbation du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.
2. Considération et approbation des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.
3. Affectation des résultats pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2003.
4. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2003.
5. Nominations statutaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2004 et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.
6. Divers.

Les actionnaires qui souhaitent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire doivent confirmer leur participation au plus tard le lundi 14 mai 2004 à 17.00 heures par fax ou par lettre recommandée à l'adresse suivante:

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., 4, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, à l'attention de Madame Sophie Coccetta, Tél.: (+352) 26 200 304 23 / Fax: (+352) 26 202 469.

Tous les actionnaires peuvent assister et voter personnellement et peuvent nommer un mandataire par procuration pour assister et voter à leur place. Si vous ne pouvez pas participer en personne à l'Assemblée, vous pouvez obtenir un formulaire de procuration sur simple demande à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqués ci-dessus. Pour être valable, la procuration doit être complétée et retournée au siège social par fax ou par courrier (au fax ou à l'adresse indiquée ci-dessus) afin d'être reçue le 14 mai 2004 au plus tard. Toute procuration reçue après le 14 mai 2004 à 17.00 heures sera considérée comme nulle et non avenue.

Toutes les actions de la Sicav ont un égal droit de vote. Les décisions des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires désireux d'obtenir le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003 peuvent s'adresser au siège social de la Sicav.

I (01957/755/33)

*Le Conseil d'Administration.*

**OLIDAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 85.289.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

I (01958/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

**ALTERNATIVE STRATEGY, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R. C. Luxembourg B 54.324.

The Board of Directors of the above mentioned SICAV is pleased to convene the Shareholders of the SICAV to the

## ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on 21 May 2004, at 4.00 p.m., at the Registered Office of the Company, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Nomination of the President of the Meeting.
2. Approval of the Balance Sheet and the Profit and Loss Accounts as at 31 December 2003.
3. Approval of the report of the Independent Auditor as at 31 December 2003.
4. Allotment of results.

5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on 31 December 2003.
6. Statutory elections.
7. Miscellaneous.

Shareholders are advised that the decisions of the Meeting will require no quorum and will validly be taken by the simple majority of the Shareholders present or represented and voting.

Bearer certificate holders intending to attend the Annual General Meeting should deposit their shares at the Registered Office of the Company two business days before the date of the Meeting.

Nominative Shareholders intending to attend the Annual General Meeting should inform the Registered Office of the SICAV at least two business days before the Meeting. They will be required to prove their identity.

The annual report as at 31 December 2003 is available to the Shareholders at the Registered Office of the Company.  
I (01999/755/25) The Board of Directors.

---

**ADEMAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 76.521.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 13 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
7. Divers.

I (01959/1023/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE, Société Anonyme.**

Siège social: L-9748 Eselborn, Mecherwee.

R. C. Diekirch B 1.840.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société INTERNATIONAL GOLF AND LEISURE S.A., sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 mai 2004 à 16.00 heures au siège de la société:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprise.
3. Approbation des comptes annuels et du rapport de gestion au 31 décembre 2003.  
Affectation du résultat.
4. Décharge aux Administrateurs.
5. Décharge au Réviseur d'Entreprise.

N.B. Les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs actions cinq jours avant l'Assemblée aux guichets de la DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A.

I (02931/000/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CENTURY FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 87.301.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;

2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01979/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRANSFINANCIERE EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.299.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01980/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ATLANTIQUE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.302.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01981/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MILLENIUM FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 87.300.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01982/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**UNITED TRUST SERVICES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.207.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
7. divers.

I (01983/817/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SILPAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 70.140.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01984/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PEH SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.  
H. R. Luxembourg B 61.128.

Die Aktionäre der PEH SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 5. Mai 2004 um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder sowie Bestätigung der Neubesetzung des Verwaltungsrats und Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxembourg, im April 2004.

II (01598/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**CHASSELAS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 77.076.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *17 mai 2004* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01985/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**E.F.I. EUROFINANCE INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 68.875.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des actionnaires, qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert le *25 mai 2004* à 13.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes relatif à l'année financière se terminant au 31 décembre 2003.
2. Approbation des bilans concernant l'année mentionnée ci-dessus et affectation des résultats.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
4. Réélection des administrateurs.
5. Nomination du Commissaire aux Comptes.
6. Divers.

I (01987/000/18)

**DG LUX MULTIMANAGER II SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.**

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 60.666.

Die Aktionäre der DG LUX MULTIMANAGER II SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *5. Mai 2004* um 11.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung abgehalten wird:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung der Bilanz zum 31. Dezember 2003 sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2003 abgelaufene Geschäftsjahr.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Wahl oder Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder und Wahl des Wirtschaftsprüfers bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung.
5. Verschiedenes.

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der Generalversammlung vorliegen.

Luxembourg, im April 2004.

II (01597/755/25)

*Der Verwaltungsrat.*

**SWITEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 14 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01992/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NIGHTINGALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 94.466.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 mai 2004 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. nomination d'un administrateur;
7. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
8. divers.

I (01993/817/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GESTFIN, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 7 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
- Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
- Affectation des résultats
- Quitus aux Administrateurs
- Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
- Nominations statutaires

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01596/755/21)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**I.V.V. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 mai 2004 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01994/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**REAL ESPANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 88.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 18 mai 2004 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2003;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2003;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

I (01995/817/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DIAMANTIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 62.038.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 17.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01804/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PANTASHOP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 16.521.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 17 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,

- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1999, 31 décembre 2000, 31 décembre 2001, 31 décembre 2002 et 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la continuation de l'activité de la société malgré la perte reportée,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01996/755/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMANN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 41.429.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 14 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001, au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01997/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**IMMOBILIERE ORION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 93.725.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le mardi 18 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (01998/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**H.B.S. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 66.531.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le 5 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,

- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01803/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MECDINVEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 21.265.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du conseil d'administration.
- Rapport du commissaire aux comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01787/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CARREFOUR LUX S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 76.656.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 18 mai 2004 à 10.00 heures au 10A, boulevard Royal, Luxembourg.

L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 26 mars 2004 à 14.00 heures n'ayant pu délibérer sur les points de l'ordre du jour ci-dessous faute de quorum de présence, nous vous prions de bien vouloir assister à la seconde Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital à hauteur du montant égal aux remboursements des actions rachetables de Commanditaire de la classe A et B rachetées jusqu'au 15 mars 2004 et annulation des actions rachetées.
2. Modification afférente à l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

*Modalités relatives à cette seconde Assemblée Générale Extraordinaire*

Pour être valablement constituée et pouvoir valablement délibérer, cette seconde Assemblée des Actionnaires requiert un quorum d'Actionnaires présents ou représentés composé au minimum du Gérant Commandité et d'un actionnaire Commanditaire de chacune des deux classes d'actions A et B.

Les résolutions soumises à cette Assemblée Générale Extraordinaire seront adoptées à la majorité des deux tiers au moins des voix des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée, toutefois toute décision ne sera valablement adoptée qu'avec l'accord du Gérant Commandité

Les Actionnaires ne pouvant assister à cette Assemblée peuvent s'y faire représenter par toute personne de leur choix. A cet effet, des formulaires de procuration sont disponibles au siège de la Société et peuvent être transmis sur simple demande.

Pour être prises en considération, les procurations précitées, dûment complétées et signées, devront parvenir au siège de la Société au plus tard le 17 mai 2004.

CARREFOUR LUX, S.à r.l.  
Société à responsabilité limitée  
*Le Gérant Commandité*  
S. Arpea / N. Didier  
*Gérants*

II (01309/755/33)

---

**KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219, le 5 mai 2004 à 16.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
2. Divers.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

II (01771/000/16)

---

**KOBARID HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 62.823.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17, rue Beaumont, L-1219, le 5 mai 2004 à 15.30 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

II (01770/000/19)

---

**OPERSPEC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 39.314.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectations des résultats.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers.

II (01657/000/14)

---

**SARAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 17.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi 6 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,

- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Décision à prendre quant à la poursuite des activités de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01768/755/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.924.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 16.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Nominations statutaires
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

II (01699/696/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COVAM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.602.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
4. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01698/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SIPILA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 90.864.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01633/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---



**CELTICA INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 64.906.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 17.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01697/696/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SYDIL FINANCIAL S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 55.615.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 14.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (01690/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINLUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01637/1023/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CO-PLAN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 79, rue du Golf.  
R. C. Luxembourg B 89.952.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire

2. approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 2003
3. affectation du résultat au 31 décembre 2003
4. quitus aux administrateurs et au commissaire
5. divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social de UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

II (01689/643/17)

Conseil d'Administration.

---

**NAGA INVESTMENT S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 46.487.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01632/1023/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**VADOR S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 90.862.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the headoffice, on 5 May 2004 at 11.00

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at 31 December 2003 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 2003.
4. Miscellaneous.

II (01631/1023/15)

The Board of Directors.

---

**BOOBSY CORP. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 70.903.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- h. divers.

II (01628/045/18)

Le Conseil d'Administration.

---

**ZANDOLI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 90.860.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 5 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01629/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TOVALUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 71.266.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le 7 mai 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a. rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2003;
- b. rapport du commissaire de Surveillance;
- c. lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2003;
- d. affectation du résultat;
- e. décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f. délibération conformément à l'article 100 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales;
- g. divers.

II (01627/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BRUFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 88.588.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à  
l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE  
qui aura lieu le mercredi 5 mai 2004 à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01529/1267/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CONVENTUM, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui se tiendra le vendredi 7 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

II (01595/755/21)

Le Conseil d'Administration.

**VALORINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 53.010.

Die Aktionäre der SICAV, VALORINVEST werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 6. Mai 2004 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses mit Anlagen zum 31. Dezember 2003.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Verschiedenes.

Jeder Aktionär der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 30. April 2004 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen:

In Luxemburg: KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

II (01592/755/21)

Der Verwaltungsrat.

**NECTAR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 60.796.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mercredi 5 mai 2004 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (01528/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

**PAVECA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 21.548.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 7 mai 2004 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (01442/534/15)

Le Conseil d'Administration.

**BIPIELLE INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 40.575.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

de notre Société, qui aura lieu le 6 mai 2004 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises agréé.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et de l'affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2003.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la SICAV.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 28 avril 2004 au plus tard au siège de KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.  
II (01527/755/21) Le Conseil d'Administration.

---

**SCABIEUSE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 90.859.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Divers.

II (01370/1023/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EREMIS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 4.664.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

II (01287/795/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2004 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.

2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2003, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2003.
4. Démission d'un Administrateur et décharge à lui donner.
5. Nomination d'un nouvel Administrateur.
6. Divers.

II (01369/1023/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MURILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 72.365.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des actionnaires qui se tiendra le 5 mai 2004 à 13.15 heures au siège social de la société et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- Approbation du bilan et du compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2003.
- Affectation du résultat.
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Continuation ou non de l'activité de la société en conformité avec l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915.
- Divers.

II (01293/2046/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**TRANSNEPTUNE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.512.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01292/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BAGI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.832.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (01291/795/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE DU GLACIS, Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 55.415.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01286/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**NIRAMORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 44.463.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01285/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHRONOS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.531.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (01284/795/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VOLEFIN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 38.822.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01282/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FINANCIERE HAMPTONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 94.750.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 6 mai 2004 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (01279/795/14)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PHOTON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 46.984.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 mai 2004 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
- Rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats.
- Délibération concernant la continuation des activités de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.
- Nominations statutaires.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (01252/755/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LE BOTTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dalheim.  
R. C. Luxembourg B 99.485.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2003.

G. Lecuit

*Notaire*

(022264.3/220/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2004.

---